

REUNION DU VENDREDI 5 JUIN 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE CINQ JUIN A VINGT HEURES, Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Laurent LEMARCHAND, Maire de SALLENELLES.

Étaient présents : MM LEMARCHAND Laurent – DAGORN Pascale – GERMAINE Noémie - HAGUENAUER Denis - LELIGNY Jean-Michel - Frédéric CHAZAL - Anne-Sophie GERMAIN

Pouvoirs : Mme. LEFEVRE Nadège à Mr. CHAZAL Frédéric

Mr. BUSSON Christophe à Mme. DAGORN Pascale

Mme. AUBE Sabrina à Mr. LEMARCHAND Laurent

Absent : Mr. Charles VEAUX

A été élue secrétaire de séance : Mr. HAGUENAUER Denis

Le conseil a débuté par une minute de silence en hommage à Monsieur Jean-Louis GREFFIN, ancien maire de Sallenelles, décédé le 22 mai 2026.

1/ Approbation du Conseil du 14 avril 2026 :

Le Conseil du 14 avril 2026 ne soulève aucune remarque.

2/ Election d'un délégué et des suppléants en vue des élections sénatoriales :

Monsieur le Maire, après lecture de l'arrêté préfectoral, invite le conseil à procéder à l'élection demandée.

Le procès-verbal est complété et transmis à la préfecture dès la fin de l'élection.

ELECTION DES DELEGUES :

Mr. LEMARCHAND Laurent, maire, en application de l'article L. 2122-17 du CGCT) a ouvert la séance.

Mr. HAGUENAUER Denis a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire (ou son remplaçant) a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 7

conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT3 était remplie.

Constitution du bureau :

Le maire (ou son remplaçant) a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir

MM./Mmes, GERMAINE Noémie, GERMAIN Anne-Sophie, HAGUENAUER Denis et LELIGNY Jean-Michel

Le maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le cas échéant, l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire 1 délégué et 3 suppléants.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents et représentés.....	10
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	10
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de bulletins blancs.....	0
Reste : pour le nombre de suffrages exprimés.....	10
Majorité absolue.....	6

A obtenu :

Monsieur LEMARCHAND Laurent.....	8
Monsieur CHAZAL Frédéric.....	2

Mr. LEMARCHAND Laurent, né le 26/10/1965 à Caen, a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

ELECTION DES SUPPLEANTS :

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur LEMARCHAND Laurent, à l'élection des suppléants.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de conseillers présents et représentés.....	10
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	10
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de bulletins blancs.....	0

Reste : pour le nombre de suffrages exprimés.....10
Majorité absolue.....6
A obtenu :

Madame DAGORN Pascale10
Monsieur BUSSON Christophe.....10
Madame GERMAINE Noémie.....10

Mme. DAGORN Pascale, née le 01/01/1965 à Cabourg (14), a été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Mr. BUSSON Christophe, né le 21/05/1966 à Vernon (27), a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme. GERMAINE Noémie, née le 05/07/1985 à Falaise a été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

3/ Délibération portant Désignation d'un représentant à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) intercommunale

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu la délibération n°2026-062 adoptée par le conseil communautaire de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge lors de sa séance du 11 mai 2026 et relative à la création et modalités de composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Considérant qu'il a été créé, par la délibération susvisée, entre l'établissement public de coopération intercommunale et l'ensemble de ses communes membres, une commission chargée d'évaluer les transferts de charges dans l'hypothèse de transfert ou restitution de compétences au sein du bloc intercommunal,

Considérant que le conseil communautaire de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge a décidé que cette commission serait composée de 38 sièges, soit un siège par commune membre,

Considérant qu'il revient au conseil municipal de désigner les représentants amenés à siéger au sein des organismes extérieurs,

Considérant qu'il convient, en vertu des éléments ci-avant mentionnés, de désigner un représentant qui représentera la commune de Sallenelles au sein de la CLECT,

Il est proposé au conseil municipal :

Article 1 : de désigner Madame Pascale DAGORN représentant de la commune au sein de la

commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) intercommunale.

Article 2 : de transmettre à la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge la présente délibération ainsi que les coordonnées du représentant désigné.

VOTE POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4/ Infos du Maire

Collecte de déchets : Suite aux dépôts sauvages devenus trop nombreux sur le point d'apport volontaire au bout de la rue du Lazaret, les bacs individuels sont en cours de livraison et le point d'apport volontaire sera déplacé Place de la Baie en attendant les bacs enterrés. Les dépôts sauvages seront surveillés et sanctionnés.

Concernant les travaux de la commune :

- Rue du Lazaret : les travaux d'effacement de réseaux sont terminés.
- Le marquage au sol des places de stationnement derrière la mairie va être refait.
- Un devis pour rénover le mur extérieur de la salle des fêtes en pierre côté baie va être fait, Mr. Christophe BUSSON recherche un maçon pour effectuer les travaux.

Le Maire informe qu'un point sur les travaux à venir sera fait lors du prochain conseil.

Maison de la Nature : Une réunion a eu lieu à NCPA pour présenter le projet, le permis de construire a été déposé et est en cours d'instruction par NCPA.

Le Maire informe que le pin situé à l'entrée de la commune, à l'intersection du Chemin du Moulin d'eau et rue André Pierre Marie a été endommagé lors des travaux d'enfouissement HTA, une solution a été demandée auprès de la société responsable des travaux.

Le Maire souhaite organiser des ateliers sur la sécurité routière ouverts aux habitants de la commune, qui sont proposés par la gendarmerie.

5/ Tour de table

Intervention de Madame Noémie GERMAINE qui suggère l'implantation de panneau informant aux cyclistes que la voie est praticable dans les deux sens pour les vélos.

➔ Un arrêté sera fait et un panneau installé.

Intervention de Monsieur Frédéric CHAZAL qui demande quand la mairie sera à nouveau ouverte au public.

➔ La secrétaire de mairie est en télétravail pour des raisons de santé et la date de reprise n'est pas encore déterminée. Les permanences sont assurées par Monsieur le Maire et les adjoints en fonction de leur disponibilité. Il est toujours possible de prendre rdv par mail ou sur le répondeur pour certains dossiers. Le téléphone de la mairie est basculé pendant les heures de télétravail.

Intervention de Monsieur Denis HAGUENAUER qui informe qu'il continue à chercher des aides et un moyen de réparer l'orgue de l'église.

La séance est levée à 21 heures 35 minutes.

Le Maire

Le Secrétaire

Le Conseil Municipal